

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 4 avril 2022

**N° CP-2022-4-2-7**

**N° applicatif 3289**

### **2<sup>ème</sup> Commission**

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

#### **Service instructeur**

Service tourisme et montagne

#### **Service consulté**

### **POLITIQUE DU TOURISME SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE EUROPÉEN D'ÉTUDES JAPONAISES D'ALSACE (CEEJA) POUR L'ANNÉE 2022 ET APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT**

Résumé : Le Centre Européen d'Etudes Japonaises d'Alsace (CEEJA) a pour vocation de promouvoir et de développer les relations avec le Japon. Il sollicite le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace pour la poursuite de ses activités et collaborations dans les domaines de la culture et du tourisme.

Dans le cadre du présent rapport, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 243 000 € au CEEJA au titre de l'année 2022 pour la poursuite de ses missions ainsi que d'approuver les termes de la convention de partenariat à conclure.

L'Alsace et le Japon entretiennent des relations depuis près de 160 ans, à l'origine dans le cadre du développement d'échanges commerciaux dans le domaine de l'impression sur étoffes. Plus de 150 motifs et pièces de tissus de cette époque, conservés au Musée d'Impression Sur Etoffe (MISE) à Mulhouse, en sont le témoignage aujourd'hui.

Ont suivi la promotion économique et touristique de l'Alsace au Japon avec le soutien du Département du Haut-Rhin et la Région Alsace, le Tokyo Office for Alsace créé pour ce faire en 1982 ayant permis l'installation d'une vingtaine d'entreprises japonaises en Alsace, le développement d'échanges culturels multiples, ainsi que la venue de nombreux touristes en provenance du Pays du Soleil Levant.

Le Centre Européen d'Etudes Japonaises d'Alsace (CEEJA) fut ensuite créé en 2001, consolidant ainsi les relations mutuelles sur le plan académique d'abord, mais aussi économique, culturel, et en conséquence touristique. Ses activités s'articulent autour de trois pôles :

	Soutien par :
- <b>l'enseignement supérieur et la recherche</b> , en liaison étroite avec les universités de Strasbourg et de Haute-Alsace et en collaboration avec de nombreuses universités japonaises et européennes	Toshiba International Foundation Club académique Europe-Japon
- <b>la culture et le tourisme</b> , à travers : <ul style="list-style-type: none"> <li>o un programme culturel axé sur le Japon,</li> <li>o la valorisation de l'Alsace comme destination internationale en coopération avec Club Tourism international et ADT</li> </ul>	la CeA (historiquement par le CD68)
- <b>la promotion économique</b> , en accompagnant la présence des entreprises japonaises en Alsace, en lien avec les institutions et les acteurs économiques	la Région Grand Est et le Pôle Métropolitain d'Alsace

L'équipe du CEEJA compte 6 personnes et est installée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 au sein du Chalet, 1 rue Schlumberger à COLMAR, propriété de la CeA.

Historiquement ciblé sur l'action économique de l'association, le partenariat avec le CEEJA est recentré depuis 2017, suite à la mise en œuvre de la loi NOTRe, sur le projet culturel et touristique.

En 2021, les actions du CEEJA ont notamment porté sur :

- une exposition sur le thème des JO de Tokyo à la CeA à COLMAR,
- la finalisation des malles pédagogiques Japon pour les collégiens d'Alsace,
- la préparation des expositions 2022,
- le partenariat de plusieurs évènements en Alsace en lien avec le Japon : Masterclass cinéma d'animation, sports, etc.
- la préparation de la venue d'une délégation japonaise en octobre 2022,
- la promotion du tourisme alsacien au Japon par le biais de conférences en japonais aux professionnels du tourisme,
- la préparation de la 2<sup>ème</sup> édition des marches de Noël alsaciens en région au Japon, en partenariat avec ADT.

Pour 2022, le CEEJA a notamment prévu :

- de célébrer le 40<sup>ème</sup> anniversaire de la présence de l'Alsace au Japon et de démarrer les festivités liées au 160<sup>ème</sup> anniversaire des relations Alsace-Japon,
- les évènements suivants :

- des expositions : à la Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg « Samouraïs, guerriers et esthètes », au MISE « Hokusai : l'illustrateur du Mont Fuji, un pédagogue », au Japon avec la présentation de l'artiste alsacien François Jecker,
- le lancement officiel des malles pédagogiques Japon pour les collégiens d'Alsace,
- la reprise des coordinations de visites officielles au Japon,
- la reprise des projets touristiques, en coopération avec la compagnie aérienne All Nippon Airways, Club Tourism International et ADT,
- la poursuite et le développement des activités de formation.

Le budget prévisionnel 2022 du CEEJA s'élève à 663 900 € (735 250 € au BP 2021).

Le CEEJA sollicite le soutien financier de la CeA à hauteur de 243 000 € au titre de 2022 pour poursuivre ses activités dans les domaines de la culture et du tourisme.

Il y a lieu de préciser, à titre indicatif, qu'au montant de la subvention de fonctionnement annuelle allouée au CEEJA par la CeA et faisant l'objet du présent rapport, la Collectivité européenne d'Alsace met à disposition depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 le site du Chalet au 1 rue Schlumberger à COLMAR dont la valeur locative s'élève à 20 000 €.

Il est proposé d'allouer au CEEJA une subvention de fonctionnement de 243 000 € pour l'année 2022. Les crédits nécessaires ont été inscrits au BP 2022 - programme P059 - secteur tourisme.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 243 000 € au CEEJA au titre de l'exercice 2022, qui fera l'objet d'un versement en deux fois, 50 % à la signature de la convention de partenariat par les parties et le solde au cours du deuxième semestre,
- De prélever les crédits correspondants sur l'opération P0590009 – Imputation 1038-65-65748-633 du budget de la CeA,
- D'approuver les termes de la convention de partenariat 2022, jointe en annexe au présent rapport, à conclure entre la CeA et le CEEJA, et de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY